

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 12 avril 2016

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël,
SCHERRER Didier, PEQUIGNOT Daniel, FISCHER Jean-Lou,
GROSDEMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie.

Membres absents excusés : RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric, WELKER-JENN
Caroline.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Approbation du compte rendu du 17 mars 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 17 mars 2016.

2) Approbation du compte administratif 2015 de la régie des gîtes ruraux.

Sous la présidence de Jean-Lou Fischer, premier adjoint, le conseil municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

- Section de fonctionnement

total des dépenses	:	49 764,34 €
total des recettes	:	69 353,97 €
<i>excédent de fonctionnement</i>	:	<i>19 589,63 €</i>

- Section d'investissement

total des dépenses	:	1 811,49 €
total des recettes	:	15 847,18 €
<i>excédent d'investissement</i>	:	<i>14 035,69 €</i>

Résultat de clôture 2015 excédent 33 625,32 €

Joël Mansuy, maire, quitte la salle. Hors de sa présence le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Comptable Public Mr Eric Braillon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

3) Affectation des résultats - Régie des gîtes ruraux.

Le conseil municipal,

- après vote du compte administratif 2015 en accord avec le compte de gestion du receveur,

- considérant les résultats de l'exercice 2015

excédent de 14 035,69 € en section d'investissement
excédent de 19 589,63 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2015, à savoir

La somme de 11 006,75 € est affectée au compte 1068 en recette d'investissement et fera l'objet d'un titre de recette en 2016.

4) Approbation du budget primitif 2016 - Régie des gîtes.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2016. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, le maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 100 381,77 €
- recettes : 100 381,77 €

Section d'investissement

- dépenses : 89 107,77 €
- recettes : 89 107,77 €

5) Approbation du compte administratif 2015 de la commune.

Sous la présidence de Jean-Lou Fischer, premier adjoint, le conseil municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

- Section de fonctionnement

total des dépenses : 364 282,09 €
total des recettes : 400 278,59 €

excédent de fonctionnement : 35 996,50 €

- Section d'investissement

total des dépenses : 92 912,52 €
total des recettes : 83 037,69 €

déficit d'investissement : 9 874,83 €

Résultat de clôture 2015 excédent 26 121,67 €

Joël Mansuy, maire, quitte la salle. Hors de sa présence, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

Compte de gestion

Le compte de gestion dressé par le comptable public Eric Braillon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

6) Affectation des résultats de la commune.

Le conseil municipal,

- après vote du compte administratif 2015 en accord avec le compte de gestion du receveur,

- considérant les résultats de l'exercice 2015

déficit de 9 874,83 € en section d'investissement
excédent de 35 996,50 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2015, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :

130 217,00 € au compte 002 en recette de fonctionnement BP 2016

45 329,07 € au compte 1068 en recette d'investissement et fera l'objet d'un titre de recette en 2016.

7) Approbation du budget primitif 2016 de la commune.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2016. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, le maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 537 472,00 €

- recettes : 537 472,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 666 159,88 €

- recettes : 666 159,88 €

8) Approbation du compte administratif 2015 des Buissonnets.

Sous la présidence de Jean-Lou Fischer, premier adjoint, le conseil municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

- **Section de fonctionnement**

total des dépenses : 5 315,77 €

total des recettes : 6 496,43 €

excédent de fonctionnement : 1 180,66 €

- **Section d'investissement**

total des dépenses : 240 000,00 €
total des recettes : 57 965,27 €

déficit d'investissement : 182 034,73 €

Résultat de clôture 2015 déficit 180 854,07 €

Joël Mansuy, maire, quitte la salle. Hors de sa présence, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

Compte de gestion

Le compte de gestion dressé par le comptable public Eric Braillon et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

9) Affectation des résultats - des Buissonnets.

Le conseil municipal,

- après vote du compte administratif 2015 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2015

déficit de 182 034,73 € en section d'investissement
excédent de 1 180,66 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2015, à savoir

- d'affecter les résultats comme suit :
160 744,47 € au compte 001 en dépense d'investissement BP 2016
4 054,53 € au compte 002 en dépense de fonctionnement BP 2016.

10) Approbation du budget primitif 2016 des Buissonnets.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2016. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, le maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 7 800,00 €
- recettes : 7 800,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 160 744,47 €
- recettes : 160 744,47 €

11) Impôts locaux : taux d'imposition des trois taxes

D'un commun accord avec la Communauté de communes de Thann-Cernay, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les trois taxes. Le produit fiscal global prévisionnel total se monte à 110 537 € et se résume comme suit :

Taxes	Bases 2016	Taux votés	Produits
D'habitation	531 100	8.66	45 993
Foncière (bâti)	334 200	12.21	40 806
Foncière (non bâti)	16 100	147.44	23 738

12) Mise aux normes des déchets organiques à la ferme-auberge – construction d'une fumière.

Le maire explique à l'assemblée que la structure actuelle recueillant les déchets du cheptel n'est plus aux normes actuelles. Les techniciens de la chambre d'agriculture ont apporté leurs conseils afin de cibler au mieux les besoins de l'exploitant face à la configuration de la structure aux Buissonnets. Un entrepreneur s'est rendu récemment sur place afin d'établir un chiffrage au plus juste des attentes.

13) Communications.

Compteur ERDF Linky

Le maire informe le conseil municipal que, depuis décembre dernier, ERDF a progressivement remplacé les anciens compteurs par des compteurs nouvelle génération appelés Linky. Ce remplacement débutera par la ville de Mulhouse et en 2017 sur le périmètre de la M2A (Mulhouse Alsace Agglomération) puis pour terminer en 2021 sur le secteur du Haut-Rhin. Cette opération suscite de nombreuses interrogations de la part des « opposants ». Le maire précise, que dans un récent courrier émanant du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, il est indiqué que les communes ne disposent quasiment d'aucune marge de manœuvre légale pour s'opposer au déploiement de ces compteurs Linky.

Ecoles

Les élèves du cycle 3 passeront du 18 au 22 avril une semaine d'immersion au collège de Masevaux. Les horaires du collège ne sont pas identiques à ceux de l'école communale. Pour cette raison, les élèves participants n'auront pas classe le mercredi 20 avril.

Pendant ce temps, les autres élèves participeront à un stage de découverte du poney à l'écurie Muringer à Aspach-le-Haut. Cette sortie sera en partie financée par les parents, ainsi que par la coopérative scolaire. La commune participera également au financement, en octroyant une subvention égale à 360 €, soit le coût du transport. Cette participation sera reversée sous forme de subvention à la coopérative scolaire. Le conseil municipal à l'unanimité accepte ladite proposition.

Le maire souhaite donner des précisions concernant le personnel communal affecté par ce changement. Seule une ATSEM sera amenée à effectuer des heures supplémentaires qui seront rémunérées. Par contre, en raison de ces sorties, le service de la cantine ne sera pas maintenu. Donc, l'agent en charge de l'accompagnement à la cantine sera en contrepartie amené pendant toute cette période à effectuer de l'entretien aux gîtes des Buissonnets.

Convention avec le cabinet Pragma

Le maire informe le conseil municipal que le cabinet Pragma, élaborateur du plan local d'urbanisme, propose une convention d'assistance avec la commune après la mise en place de celui-ci. Un tarif est fixé selon le type de prestation pour un forfait de 3 000 € HT selon les modalités de la convention. Le conseil municipal, d'un commun accord, décide de souscrire à cette convention.

Miroir de sécurité à l'intersection de la rue Saint-Michel et de la rue des Charbonniers

En raison d'un récent accrochage entre deux voitures à cette intersection et afin de sécuriser un maximum celle-ci, il a été décidé à l'unanimité la pose d'un miroir de sécurité.

14) Divers.

Choix de proposition financière - emprunt

Le maire rappelle que pour financer la création de la chaufferie bois collective, il est opportun de recourir à deux crédits relais d'un montant total de 284 000 € et à un crédit d'investissement d'un montant de 123 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous leurs termes des offres de financement établies, et après en avoir délibéré, décide de recourir au financement suivant.

Solution crédit relais 176 000 €

ARTICLE 1

Pour financer l'achat de la chaufferie bois collective, le conseil municipal décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel et de contracter auprès de cet établissement un prêt relais à taux fixe d'un montant de 176 000 € sur 3 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 176 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 0.75%
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 200 €

ARTICLE 2

Joël Mansuy, maire, est autorisé à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Solution crédit relais 108 000 €

ARTICLE 1

Pour financer l'achat de la chaufferie bois collective, le conseil municipal décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel et de contracter auprès de cet établissement un prêt relais à taux fixe d'un montant de 108 000 € sur 2 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 108 000 €
- Durée : 2 ans
- Taux d'intérêt : 0.70%
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 100 €

ARTICLE 2

Joël Mansuy, maire, est autorisé à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Solution crédit d'investissement 123 000 €

ARTICLE 1

Pour financer l'achat de la chaufferie bois collective, le conseil municipal décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel et de contracter auprès de cet établissement un crédit d'investissement à taux fixe d'un montant de 123 000 € sur 15 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 123 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : 1.70%
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement du capital et des intérêts par échéances trimestrielles constantes
- Frais de dossier : 100 €

ARTICLE 2

Joël Mansuy, maire, est autorisé à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Cabine téléphonique

Le maire informe le conseil municipal d'un récent courrier concernant la suppression de la cabine téléphonique du village. En effet, vu la très faible utilisation par les usagers et notamment en raison du déploiement des téléphones portables, la Société Orange (anciennement France Telecom) informe la commune que prochainement aura lieu le démontage de ladite cabine téléphonique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 h 50.